



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية

**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

Nouakchott, le _____ في انواكشوط

N° _____ رقم

**PROCES VERBAL
N° 40/CNCMP/2023
DU 16/05/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 16/05/2023 à 13h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP

Etaient absents:

- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

**Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la
Décentralisation (CPMP/MIDEC)**

1°/- **Examen de l'évaluation des offres financières et techniques de la Consultation Simplifiée** relative à la construction de 2 châteaux d'eau au profit de la Région du Hodh Gharbi. **Réf.: lettre n°105/CPMP/MIDEC; reçue le 11 Mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution provisoire du marché à ETS SBC-MDB sarl pour un montant de 1 194 800 MRU TTC avec un délai d'exécution de 30 jours.

(Handwritten signatures in blue ink)

2°/- Examen de l'évaluation des offres financières et techniques de la Consultation Simplifiée relative à la fourniture des équipements solaires pour des puits au profit de la Région du Hodh Gharbi. Réf.: lettre n°105/CPMP/MIDEC; reçue le 11 Mai 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution provisoire du marché à ETS SIDI MED HAYMEDATT pour un montant de 3 204 400 MRU TTC avec un délai d'exécution de 30 jours.

3°/- Examen de l'évaluation des offres financières et techniques de la Consultation Simplifiée relative à la réalisation de clôtures au profit de la Région du Hodh Gharbi. Réf.: lettre n°105/CPMP/MIDEC; reçue le 11 Mai 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution provisoire du marché à ETS EMCB pour un montant de 1 890 002 MRU TTC avec un délai d'exécution de 30 jours.

4°/- Examen de l'évaluation des offres financières et techniques de la Consultation Simplifiée relative à la réalisation de 2 parcs de vaccination au profit de la Région du Hodh Gharbi. Réf.: lettre n°105/CPMP/MIDEC; reçue le 11 Mai 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution provisoire du marché à ETS SBC-MDB sarl pour un montant de 995 280 MRU TTC avec un délai d'exécution de 30 jours.

Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA)

1°/- Examen du DAOR relatif à la fourniture de 108,9 tonnes de farine enrichie pour le traitement de la malnutrition chez les enfants de 6 à 59 mois; Réf. lettre n°047/CPMP/CSA/P reçue le 12 mai 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/CSA approuvant ledit DAOR, sous réserve de préciser :

- *Les teneurs (en pourcentage) des produits enrichissant la farine notamment les vitamines, les minéraux, le lait, le sucre et le sel iodé.*
- *La nature et le poids de l'emballage.*

SB

Q

S

✓

∩

E

Juy

L'Agence de gestion des Palais de Congrès de Mauritanie (CPMP/APCM)

1°/- **Examen du rapport d'évaluation des offres financières et techniques relatives au DAOR** pour les travaux de nettoyage et d'entretien en parfait état de propreté des locaux (espaces bâtis et extérieurs) des palais de congrès de Nouakchott et Al Mourabitoun, en 4 lots distincts. **Réf.: lettre n°010/CPMP/APCM; reçue le 11 Mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/APCM approuvant ledit rapport d'évaluation.

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY



Les signataires:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP